

À l'épreuve du comparatisme dans l'approche géographique du corps : dans quelle mesure peut-on « bronzer » en Chine ? Matériaux d'enquête auprès de surfeurs chinois à Hainan

Vincent Coëffé(*)

ESO ANGERS - UMR 6590
CNRS - UNIVERSITÉ D'ANGERS

INTRODUCTION

Deux écueils peuvent guetter le chercheur : la familiarité qui peut confiner à la fusion du « sujet » et de l'« objet » à travers un *habitus* qui n'est plus questionné, mais aussi l'altérité radicale qui éloigne à l'infini un « objet » devenu incommensurable. L'objet « bronzage », qu'il est possible d'intégrer dans une approche géographique du corps (Coëffé, 2014), constitue un cas exemplaire pour travailler cet écueil, en mettant à l'épreuve la posture comparatiste. Cette réflexion s'appuie sur des travaux entrepris depuis les années 2000 et 2010, notamment à Hawaï et en Chine. C'est surtout à partir de ce second « terrain »¹ que sera développée la problématique consistant à questionner la possibilité d'appréhender une pratique (le « bronzage ») associée à des normes qui n'ont a priori pas été construites par et dans la société observée. L'article est en fait surtout à visée épistémologique : après avoir questionné nos pré-notions, nous discuterons de la pertinence du comparatisme et de sa place dans la discipline géographique. Cette posture de recherche nous permettra alors de travailler l'entrée « au terrain » (Retaille, 2010), la méthode d'enquête mobilisée nous ayant permis de mettre au jour différentes configurations associées au bronzage en Chine, notamment à partir d'individus pratiquant un sport confidentiel dans la société chinoise : les surfeurs à Hainan (île située à l'extrême sud de la Chine).

(*) Maître de conférences en géographie. ESTHUA Tourisme et Culture, UMR CNRS 6590 ESO-Angers. vincent.coeffe@univ-angers.fr

1- Des travaux de recherche sont menés depuis 2012 notamment avec Christophe Guibert et Benjamin Taunay, dans le cadre d'un projet sur « Les usages sociaux du littoral en Chine » financé par EGIDE et mené à Hainan, puis un projet en cours sur le thème « Bronzer en Chine : une norme corporelle émergente ? » (projet interne à l'université d'Angers, UMR ESO-Angers/UFR ESTHUA Tourisme et Culture. Coordination : Benjamin Taunay. Autres membres : Chadia Arab, Vincent Coëffé, Yves Dolais, Sandrine Gaynard, Christophe Guibert).

I- UNE DISTANCIATION PAR RAPPORT AUX PRÉ-NOTIONS : DE L'ÉVIDENCE AU PROBLÈME

En tant qu'élément de parure, le bronzage est devenu en « Occident »² une pratique et une norme au travers d'un long processus non linéaire. Ce référent normatif associé à la « couleur de peau », donc à un indice appartenant à la catégorie des phénotypes, en est venu à symboliser la beauté après avoir constitué le signe d'un déclassement social et anthropologique au moins jusqu'au début du XXe siècle (Segrave, 2005 ; Andrieu, 2008 ; Ory, 2008). Ce processus a été assez peu analysé par les sciences sociales, une réalité qui entretient sa « naturalité », si bien que le bronzage est saisi par tout un chacun comme le marqueur idéaltypique de l'expérience touristique : changer de lieu durant le temps des vacances, séquence qui favorise selon Élias et Dunning (1986), la « dé-routinisation », c'est-à-dire une rupture plus ou moins forte avec l'ordre des routines et des contraintes qui pèsent dans l'univers quotidien (notamment par le travail), passerait dans les représentations communes par une transformation chromatique de la peau.

Le fait d'interroger la pratique du bronzage (avec les valeurs et les normes qui lui sont associées), autrement dit la volonté de transformer l'évidence en problème, est déjà une première manière de rompre avec nos pré-notions. Faire l'hypothèse ensuite que cette pratique puisse circuler ailleurs qu'en Occident (voire soit inventée plus précocement ou simultanément en d'autres lieux du Monde), ouvre deux autres défis, invite à une double distanciation :

- Le bronzage est une pratique située (dans le temps et l'espace) mais qui n'est pas exclusive d'une « aire culturelle » dont les limites seraient autant de frontières conçues comme des bornes exclusives. Dans

2- Le vocable « Occident » est pris ici au sens où l'entend Jacques Lévy, c'est-à-dire comme l'aire déployée par l'Europe et ses projections dans le Monde (1997).

un Monde mondialisé, il n'est pas impossible (sans qu'il soit pour autant nécessaire) qu'un référent corporel fasse l'objet d'une appropriation malgré la distance (culturelle, spatiale, etc.). L'invention du bronzage qui a cristallisé dans la première moitié du XXe siècle a d'ailleurs été rendue possible par la mise en réseau de pratiques et images depuis Hawaï jusqu'à la Côte d'Azur en passant par la Floride (Coëffé, 2003 ; équipe MIT, 2005 ; 2011 ; Coëffé, Guibert, Taunay, 2012 ; 2014) ;

- Le bronzage pourrait même devenir approprié là où des normes corporelles construites sur le temps long devraient a priori le neutraliser, le tenir à l'écart. Ce serait le cas en Chine où la « blancheur de peau » serait érigée en canon de beauté (Li, Min, Belk, Kimura, 2008).

II- OSER LE COMPARATISME... NON SANS QUELQUES PRÉCAUTIONS

Comme on le voit, cette double distanciation rendue possible par un premier travail réflexif sur les prénotions, cherche précisément à surmonter les deux écueils dont nous parlions : familiarité et altérité radicale.

C'est dans cette prise de distance que se construit ici la méthode, celle du comparatisme. Or, cette posture informe plus ou moins les sciences sociales même si la comparaison s'est affirmée comme un des instruments nécessaires à l'activité scientifique en proposant une manière de produire de la connaissance par généralisation. En géographie, le comparatisme a très tôt constitué une méthode comme l'a montré la géographie comparée de Karl Ritter (Retaillé, 2013). C'est vrai également de l'anthropologie qui, contrairement à l'histoire (« née nationale »), « a toujours été (...) comparative » (Detienne, 2000, p. 29).

Cela dit, « pratiquer la comparaison en géographie est une pratique courante, malheureusement encore trop peu pensée » (Louiset, 2015, p. 1). Elle consiste régulièrement à confondre le concept et le modèle idéal dans son objectif de généralisation, une posture qui fait alors échos aux mises en garde de Bachelard : « il y a en effet une jouissance intellectuelle dangereuse dans une généralisation hâtive et facile » (1970,

p. 55). La ville par exemple est le plus souvent pensée depuis le modèle européen, qui sert d'étalon pour mettre en ordre le réel. Or, la construction de « comparables » (Detienne, 2000, *op. cit.*) « consiste à déconstruire les catégories qui, bien souvent, sont un obstacle à la comparaison. La référence implicite oriente l'opération et surtout introduit une valeur qui ordonne les situations les unes par rapport aux autres. L'ethnocentrisme européen est un risque tant les sciences humaines et sociales sont pensées depuis des normes et des valeurs très situées culturellement, historiquement, mais aussi socialement » (Louiset, *op. cit.*, p. 3). Éviter la « comparaison à sens unique » (*ibid*) suppose de pouvoir construire un dispositif théorique qui soit à la fois universel et singulier, qui permette de penser la commune humanité et la diversité des situations (géographiques, culturelles, sociales, etc.) : « la conceptualisation est un recours à l'abstraction, à une idée générale contenue dans tous les « possibles » qui les réunit, les place en continuité en ménageant la différence ou l'écart » (*ibid*).

Tout comme la « ville », ou mieux l'« urbanité » (« ce qui fait d'une ville une ville » selon Lévy, 2003, p. 78), l'« esthétisation corporelle » qui peut se traduire notamment par le concept de « parure », lequel désigne une intervention sur le corps en vue de son embellissement, peut être appréhendée comme un universel. Cette universalité s'incarne dans les actions consistant à métamorphoser la peau : scarifications, tatouages, cosmétiques, etc. sont autant de « techniques du corps » (Mauss, 1950). En proposant ce vocable, Mauss avait cherché à dépasser la seule analyse des relations du corps à l'outil, en faisant du corps lui-même un instrument pratique, fondé sur un répertoire de gestes plus ou moins codifiés et différenciés selon les classes, les « sexes », et les groupes culturels. En prenant appui sur la théorie de Mauss, le corps n'est pas non plus un simple instrument mais est inséré, en tant que corporéité, dans une trame symbolique.

De ce point de vue, l'être humain n'est jamais totalement nu au sens où il existe un « invariant anthropologique : la transformation des apparences du corps nu. C'est par le refus catégorique de la nudité que l'être humain se distingue de la Nature et s'affranchit

de son état naturel. Les marques corporelles, comme les vêtements, indiquent que le corps ne parle que s'il est habillé d'artifices, alors que la nudité originelle procède d'un non-dit culturel » (Barthe-Deloizy, 2003, p. 17-18).

Il s'agit également d'un « fait social total » (Mauss, *op. cit.*) au sens où ce phénomène social est traversé par toutes les dimensions qui constituent une société : l'économique, la sociologique, la politique, la temporelle, la spatiale, l'individuelle, la naturelle (Lévy, 1999 ; Lussault, 2007).

Alors que la parure est davantage travaillée par des disciplines comme la sociologie et l'anthropologie, son articulation à la géographie semble a priori plus incongrue, au moins en contexte français même si certains géographes se sont saisis de ce thème, notamment à partir des années 2000 (Barthe-Deloizy, 2003 ; équipe MIT, 2002 ; Coëffé, 2003 ; Staszak, 2008 ; Jaurand, 2008 ; Duhamel, Violier, 2009 ; Séchet, 2012 ; Coëffé, Guibert, Taunay, 2012, etc.). Pourtant, ce marquage du corps a partie liée avec l'espace et les lieux. Non seulement la parure imprime un « régime de visibilité » (Lussault, 2007, *op. cit.*) en mettant en scène le corps des individus dans l'espace public notamment, mais les marquages corporels varient dans leurs formes et leurs significations, selon les situations dans lesquelles ils sont donnés à voir.

La valorisation positive de la « blancheur de peau » constitue un élément axiologique structurant dans certaines cultures « asiatiques » au moins (Chine, Inde, Japon, Corée, etc.) et ne doit rien à l'importation d'un prétendu référent « occidental » puisque ce canon de beauté est en place avant le déploiement des réseaux mettant en contact l'« Occident » et l'Asie de l'est et du sud-est. Cela dit, la problématique de l'émergence et de l'induration des codes de beauté est informée par le principe selon lequel « il n'a jamais existé de société close » (Amselle, 2001, p. 28). Autrement dit, l'existence de thèmes culturels doit par hypothèse supporter l'épreuve de la circulation, de la « compénétration » des signifiants dont les signifiés peuvent d'ailleurs varier considérablement d'un lieu et d'une société à une autre, y compris historiquement. C'est encore plus vrai depuis l'accélération de la mondialisation (notamment depuis la chute du mur de Berlin) qui

est aussi culturelle. Rien n'empêche donc cette norme de la « blancheur de peau » d'être consolidée par la réception de référents culturels externes. Mais dialectiquement, si la blancheur de peau peut éventuellement constituer une norme « interne » à des sociétés dites « asiatiques », nous ne voyons pas ce qui nous autorise à inférer une impossible mise à l'épreuve de ce référent corporel, comme si toute dynamique de contestation de cet ordre normatif était inenvisageable. En effet, la culture ne peut être conçue comme une chose, un élément réifié qui pourrait être appréhendé en tant que substance essentialisée enkystée dans une pureté originelle. De ce point de vue, la notion de métissage pose problème au sens où elle suppose l'existence d'entités pures au départ mais qui finirait par se mélanger. Or, toute réalité culturelle est d'emblée mêlée (*ibid.*), ce qui ne signifie d'ailleurs pas une uniformisation par fusion généralisée des éléments.

Aller « au terrain » et non « sur le terrain » qui traduit une position surplombante du chercheur (Retaille, 2010, *op. cit.*), suppose d'être disposé à se laisser surprendre par le réel, par l'universalité et la singularité des situations auxquelles l'enquêteur choisit de se frotter.

III- SE FROTTER AU TERRAIN

L'entrée « au terrain » ne s'est pas faite sans condition, à commencer par la nécessité de nous affranchir d'une certaine tradition philosophique fondée sur des « oppositions canoniques » favorisant l'émergence du paradigme de l'anthropologie « classique », selon lequel il existerait des « sociétés radicalement autres » (Amselle, 2001, *op. cit.*, p. 29).

Les différentiels culturels qui peuvent exister entre le chercheur et les mondes enquêtés ne délégitiment pas a priori le travail de compréhension et d'explication. Nous avons souhaité privilégier l'enquête auprès d'individus socialisés, dotés de certaines dispositions mobilisables de manière différenciée selon les contextes d'action et d'énonciation, un « système de dispositions ouvert, qui est sans cesse affronté à des expériences nouvelles et donc sans cesse affecté par elles. [l'habitus] est durable mais pas immuable » (Bourdieu cité par Péquignot, 2013, p. 15). Ainsi que l'indique Bernard Lahire :

« l'idée qu'il existe un social (ou une histoire) à l'état incorporé, sous la forme de dispositions à agir, à croire, à sentir, etc., [nous] paraît fondamentale lorsqu'on entend rendre raison des pratiques ou des comportements » (2013, p. 11). Mais « en observant le monde social à l'échelle individuelle, on prend vite conscience du fait que les « influences » socialisatrices qui façonnent les individus sont loin d'être parfaitement cohérentes (...), que les individus ont donc rarement des patrimoines de dispositions homogènes, et, enfin, que les dispositions (plus ou moins fortement constituées et plus ou moins hétérogènes) dont ils sont porteurs ne se transfèrent pas systématiquement d'une situation à l'autre » (*ibid.*, p. 12).

Nous n'oublions toutefois pas que l'« individu » est une réalité située et qui n'a donc pas toujours et partout existé, tout comme la « société » (Élias, 1987) : « pas de société envisageable sans l'individu sorti des rigidités et des coercitions liées au statut de *sujet* - au sens d'assujetti - qui puisse s'approprier son « unité biographique » et envisager de mettre en place des stratégies personnelles d'acteur » (Lussault, 2013, p. 540). Or, cette structuration se met véritablement en place à partir du XVII^e siècle en Europe du Nord-Ouest, à l'intérieur de la société de cour. Le modèle circulera à partir de ce foyer à travers le Monde mais selon des configurations variées et changeantes : les relations d'interdépendance entre les « individus » ne se règlent pas de la même manière selon les lieux et les moments.

Ce qui nous intéresse est donc de comprendre et expliquer pourquoi et comment certains individus s'autorisent à bronzer dans un univers culturel qui ne favorise *a priori* pas ce type de pratique, en créant les conditions pour que ces derniers s'expliquent, énoncent le(s) sens qu'ils donnent à leurs manières de faire.

Un premier obstacle s'érige lorsqu'un chercheur français enquête en Chine : la langue, surtout lorsqu'elle ne fait pas l'objet d'un apprentissage préalable au « terrain ».

Mais une fois le problème du traducteur réglé, lorsqu'un « médiateur » permet d'accéder aux enquêtes potentiels, d'autres questionnements émergent, sur le sens de la traduction elle-même. Existe-t-il seulement

un vocable qui permet de traduire « bronzer » ou « bronzage » en cantonais ou mandarin ? Deux formules au moins peuvent être repérées : « *shai* » (exposition au soleil qui n'est pas forcément souhaitée, avec un sens qui peut être thérapeutique) et « *ri guang yu* » (qui renvoie à l'action de prendre un bain de soleil, et qui implique une exposition volontaire)³. Est-on certain que les mots qui semblent traduire les termes français désignent les mêmes réalités, portent les mêmes significations ? Rien n'est moins sûr et le « terrain » oblige à mettre les savoirs à l'épreuve de l'expérience, en même temps que cette confrontation est « conditionnée et interprétée par la situation créée » (Retailé, 2010, *op. cit.*, p. 87), à commencer par la configuration de l'entretien.

IV- BRONZER EN CHINE SELON CERTAINES CONFIGURATIONS

Les travaux disponibles sur le rapport au corps des Chinois⁴, s'agissant notamment de la couleur de peau, présentent une limite importante dans la mesure où ils n'appréhendent pas les situations qui rendent possible la mise à l'épreuve des normes. C'est vrai du temps social lié aux loisirs qui prend pourtant une nouvelle place dans certaines sociétés « asiatiques » en général et chinoise en particulier, sans que l'on puisse inférer immédiatement une reproduction des *habitus*, au sens de « manières durables d'être ou de faire qui s'incarnent dans des corps » (Bourdieu, 2002, p. 29). C'est encore plus vrai sans doute dans le contexte de l'expérience touristique, de plus en plus prégnante dans l'organisation de la vie sociale des Chinois (Taunay, 2011 ; 2015).

Cela dit, des indicateurs de changement chromatique vers le « hâle » - que nous envisageons ici comme différent du « bronzage » qui constitue une pratique et suppose un rapport corporel au soleil - sont observables en Chine, surtout concentrés dans les métropoles les plus mondialisées comme Shanghai. Plusieurs

3- Dans le cadre de la traduction d'un questionnaire pour le programme « Bronzer en Chine, une norme corporelle émergente ? », nous avons entamé de manière collective une discussion sur le sens des mots associés à la pratique du bronzage.

4- Si tant est que cette catégorie ait du sens à partir du moment l'on veut bien tenir compte de la grande diversité des configurations sociétales à l'échelle de cet État.

salons de beauté offrant la possibilité de « changer de peau » grâce aux « UV » se développent dans la plus grande métropole de Chine (environ 20 millions d'habitants) depuis plus d'une décennie. Selon certaines interprétations qui restent à démontrer, le hâle serait le signe d'une distinction sociale, dont la valeur aurait surtout du sens à l'intérieur de la société chinoise, et qui serait portée par une haute société puisant un « capital symbolique » important à travers le temps du loisir (China Daily, 25 mai 2006).

Au-delà des salons UV, le recueil de matériaux empiriques opéré à Hainan renseigne également sur la place des plages en Chine en tant que lieux privilégiés pour la transformation chromatique de la peau, notamment dans le cadre de pratiques sportives comme le surf.

Car les premières observations directes de la plage de Sanya et des pratiques qui s'y déploient, valident l'hypothèse d'une mise à distance du soleil et de la neutralisation du bronzage (voir document I) par les « plageurs » (Urbain, 1994).

Mais d'autres observations, complétées par différents entretiens que nous avons menés collectivement⁵ auprès de surfeurs chinois à Wanning (un lieu de pratique du surf où sont organisées des compétitions internationales), montrent que la peau « bronzée » constitue un signe épidermique « normal » voire même recherché et distinctif, « autrement dit socialement et symboliquement classant » (Coëffé, Guibert, Taunay, 2014, p. 84). Sport encore confidentiel et récent en Chine - il y est apparu depuis une décennie environ, selon Christophe Guibert et Benjamin Taunay (2013) -, ses pratiquants se déploient le long de quelques plages au sud de l'île (entre les villes de Wanning et de Sanya).

Le cas de Darci Liu, jeune femme de 28 ans, donne à voir une trajectoire sociale, culturelle et spatiale qui renseigne sur les conditions pouvant autoriser certains Chinois à « bronzer ». Son entrée dans la « carrière » (d'individu disposé à « bronzer ») a débuté il y a une petite dizaine d'années, alors qu'elle réside aujourd'hui

5- Les entretiens ont pu être conduits notamment par l'intermédiaire de Benjamin Taunay, qui maîtrise la langue vernaculaire



d'hui à Sanya. Auparavant, elle avait étudié le ballet de 8 à 18 ans avant de venir s'installer à Canton où elle avait rencontré son mari, un Californien qui pratique le surf. Elle n'était pas allée à l'Université mais avait commencé à travailler avec lui dans le commerce international : ils avaient ainsi passé deux ans ensemble dans la métropole, entre 2005 et 2007. Ils avaient eu dans le même temps des pratiques de mobilité et fréquentaient régulièrement Sanya pour « se divertir » (Entretien réalisé le 23 juin 2013 par B. Taunay, voir Coëffé, Guibert, Taunay, 2014). C'est à la fin de cette séquence qu'ils ont décidé de déménager à Hainan où ils se sont mariés trois ans plus tard. Darci Liu a en fait débuté le surf au contact de son mari, même si elle déclare qu'elle n'était « pas très assidue les trois premières années ». Le surf constituait alors pour elle une ressource pour entretenir certaines sociabilités puisque son réseau amical était essentiellement structuré autour de surfeurs. Selon elle, être « bronzé » signe l'appartenance au groupe des surfeurs, c'est un élément d'identification à un collectif qui s'objective par un engagement régulier dans la pratique, symbolisé par un « bronzage » qui rendrait compte d'un état psychologique à valeur positive :

« Maintenant je suis une surfeuse, maintenant si je suis blanche c'est une honte, cela veut dire que je ne surfe pas beaucoup. Je ne dis pas qu'il faut être bronzé, mais que si tu es bronzé, cela montre que tu es très heureux, que tu surfes souvent. Si tu es un surfeur, ne pas être bronzé c'est quelque chose

de blessant. Cela fait alors peut-être très longtemps que tu n'as pas surfé ». (Entretien réalisé le 23 juin 2013 par Benjamin Taunay, voir Coëffé, Guibert, Taunay, 2014).

Darci Liu confirme l'idée développée plus haut, selon laquelle une classe de jeunes aisés « à la mode » souhaitant se différencier par une peau bronzée, apparaît dans les plus grandes métropoles chinoises :

« Mais maintenant il y a aussi une partie des gens, par exemple à Shanghai, à Pékin, des gens qui recherchent la mode, qui regardent souvent les magazines, qui s'intéressent à toutes les choses de la mode, ils savent que maintenant le bronzage est une forme de beauté en vogue. Ces personnes recherchent le bronzage, chaque génération regarde maintenant de manière différente ce point-là » (entretien réalisé le 23 juin 2013 par Benjamin Taunay, voir Coëffé, Guibert, Taunay, 2014, *op. cit.*).

Nos travaux nous ont permis de mettre au jour deux grandes raisons plus ou moins cumulatives qui permettent de comprendre l'engagement de certains Chinois dans la pratique du bronzage.

D'une part, si la norme de la « peau blanche » peut être expliquée en partie au moins par une logique de distinction selon une lecture bourdieusienne (1979), les individus enquêtés qui s'autorisent à « bronzer » sont pour une partie d'entre eux situés plutôt dans le bas de l'échelle sociale, position qui affaiblit leur disposition à se « distinguer ». Ainsi de Tie Zhuang, surfeur originaire de la région autonome de Mongolie intérieure. Photographe pour les touristes de passage dans les steppes mongoles, il est peu doté en ressources culturelles (non diplômé) et économiques lorsqu'il arrive à Hainan en 2007. Attentif au développement touristique et économique de la ville de Sanya, il est venu s'y installer afin de poursuivre son travail de photographe, sur la plage de Dadonghai. Tie Zhuang y a appris le surf, tout en s'exposant au soleil et en transformant la chromatique de sa peau par le hâle (Coëffé, Guibert, Taunay, 2014, *op. cit.*). La position d'« outsider » (Becker, 1963), c'est-à-dire d'étranger au groupe (au travers des normes qui le constituent), n'est pourtant pas aussi figée qu'il y paraît. Elle peut

même être retournée comme un gant, fournir en tout cas des profits dans certaines circonstances. Le « bronzage » ne constitue pas forcément un « capital corporel » (Wacquant, 2002, p. 234) que les acteurs peuvent directement convertir en d'autres types de capitaux (économique, symbolique, etc.). Il n'en demeure pas moins que celui-ci est inséré dans une configuration qui tend à associer le prestige d'une pratique sportive mondialisée à une norme corporelle désirable. La trajectoire de Tie Zhang est idéal-typique de ce point de vue. Après une première victoire dans une compétition locale en 2012, il est devenu le premier surfeur chinois de Hainan à être sponsorisé par plusieurs marques internationales, une valorisation qui lui a permis de voyager vers l'île de Bali afin d'y surfer et représenter ses sponsors. Il est parvenu à tirer profit de son nouveau prestige, puisqu'il a ouvert en septembre 2013 un petit établissement hôtelier qui est aussi une école de surf, avec l'aide d'un surfeur japonais (Coëffé, Guibert, Taunay, 2014, *op. cit.*).

D'autre part, la plupart des trajectoires sociales et spatiales des individus qui valorisent positivement le bronzage donnent à voir une mise en contact répétée avec les normes « occidentales » au travers du réseau amical constitué d'étrangers, et/ou des multiples voyages effectués à travers le Monde. C'est le cas par exemple de Li, jeune femme de 26 ans résidant à Canton et surfant régulièrement à Shenzhen. Non seulement elle a obtenu un diplôme de master en Angleterre mais elle a aussi « beaucoup voyagé, notamment en France » (entretien réalisé le 24 novembre 2012) pendant son séjour britannique. Elle a également multiplié les voyages avec ses parents en Asie, aux Philippines et en Thaïlande notamment (*ibid.*). La mise en contact peut passer aussi par la circulation d'images au travers de l'espace médiatique qui joue comme un effet de miroir et renforce la légitimation du bronzage. Ainsi, en tant que première surfeuse professionnelle chinoise (sponsorisée qui plus est par la marque suisse Swatch), Darci Liu a été mise en scène plusieurs fois dans les dernières années par des magazines appartenant à la culture populaire occidentale comme par exemple *VSD* en France dont un hors-série datant de janvier 2013 intégrait un article de trois doubles pages intitulé « Quand la Chine s'éveille au surf » (*ibid.*).

CONCLUSION : LE BRONZAGE ENTRE NORMES ET DÉVIANCES

Le lieu privilégié d'invention du hâle en Occident, la plage, n'est pas investi de la même manière en Chine où l'exposition du corps au soleil a tendance à organiser les pratiques selon une logique de mise à l'écart d'un « météore » dont les effets sont surtout redoutés pour le moment. Alors que la culture chinoise des bains de mer « est encore balbutiante » (Taunay, 2015, *op. cit.*, p. 217), la plupart des « plageurs » se baignent en fin d'après-midi, en même temps que les plages sont surtout fréquentées à ce moment de la journée (Taunay, 2015, *op. cit.*). La plage est en effet surtout pratiquée pour le jeu et les sociabilités, et non pour le repos (le soin de soi plus globalement) comme en Occident (Taunay, 2010; Duhamel, Violier, 2009, *op. cit.*).

Par ailleurs, le bronzage a été inventé en Occident en même temps que la dénudation devenait une pratique autorisée en certains lieux publics, un champ de possibles conditionné par le « processus de civilisation » dont a parlé Norbert Élias (1973). Le corps dévêtu en Chine pourrait-il porter des valeurs positives alors même qu'il n'a pas fait l'objet de représentations littéraires ou artistiques sur le temps long, entre le III^e siècle avant notre ère et le début du XX^e siècle (Elisseeff, 2016)? Quelles sont les significations associées à l'usage du face-kini (cagoule qui permet de n'exposer que les yeux, le nez et la bouche) qui est apparu sur les plages de Qingdao (nord-est de la province du Shandong) à la fin des années 2000? Ce « régime de visibilité » qui ne cherche pas forcément à incarner des normes de la pudeur, invite en tout cas à questionner la force d'une norme corporelle qui tient à l'écart l'exposition au soleil, mais dont l'analyse des usages reste encore à creuser. C'est surtout vrai au regard de pratiques qui dans le même temps peuvent être considérées comme déviantes mais qui constituent la norme au sein de certains collectifs dont les différents capitaux mériteraient d'être appréhendés.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrieu B., 2008, *Bronzage. Une petite histoire du soleil et de la peau*, Paris, CNRS éditions.
- Bachelard G., 1970, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- Barthe-Deloizy F., 2003, *Géographie de la nudité. Être nu quelque part*, Paris, Éditions Bréal, coll. « D'autre part ».
- Becker H., 1985 (1^{re} édition 1963), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Bourdieu P., 2002, (1984 1^{re} édition), *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit.
- Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- China Daily, 2006, « Some are prepared to go beyond the pale », *People's Daily Online*, May 25, http://english.peopledaily.com.cn/200605/25/eng20060525_268479.html.
- Coëffé V., 2014, « Le corps, un objet géographique venu au monde », *L'information géographique*, n° 1, p. 6-26.
- Coëffé V., Guibert Ch., Taunay B., 2014, « L'aire du bronze : jalons pour une analyse de la circulation et de l'appropriation du hâle (de Hawaï à Hainan) », *L'information géographique*, n° 1, p. 73-91.
- Coëffé V., Guibert Ch., Taunay B., 2012, « Émergences et diffusions mondiales du surf. De l'invention à la mise à l'épreuve de normes corporelles », *Géographie et cultures*, n° 82, p. 61-76.
- Coëffé V., 2003, *Touristicité idéale. Hawaï, un parcours utopique*, thèse de doctorat en géographie, université de Rouen.
- Détienne M., 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil.
- Duhamel Ph., Violier Ph., 2009, *Tourisme et littoral : un enjeu du monde*, Paris, Belin.
- Élias N., Dunning E., 1994, (1986 pour la première édition), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- Élias N., 1991, (1^{re} édition 1987), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Elisseeff D., 2016, « « Beau », « Belle », « Beauté » : qu'entendez-vous par là ? », in Elisseeff D. (dir.), *Esthétiques du quotidien en Chine*, Paris, IFM/Regard, p. 61-75.

- Equipe MIT, 2002, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin.
- Equipe MIT, 2005, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin.
- Equipe MIT, 2011, *Tourismes 3. La révolution durable*, Paris, Belin.
- Guibert C., Taunay B., 2013, « From political pressure to cultural constraints: The prime dissemination of surfing in Hainan », *Journal of China Tourism Research*, Vol. 9, Issue 3, p. 365-380.
- Jaurand E., 2008, « Les plages nudistes, une exception occidentale ? », *Géographie et cultures*, n° 67, p. 47-64.
- Lahire B., 2013, *Dans les plis singuliers du social*, Paris, La Découverte.
- Lévy J., 2003, « Urbanisation honteuse, urbanisation heureuse », in Collectif, *De la ville et du citoyen*, Paris, Éditions Parenthèses, p. 74-91.
- Lévy J., 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin.
- Lévy J., 1997, *Europe. Une géographie*, Paris, Hachette.
- Li P. H. E., Min J. H., Belk W. R., Kimura J., Bahl S., 2008, « Skin Lightening and Beauty, in Four Asian Cultures », *Advances in Consumer Research*, vol. 35, p. 444-449.
- Louiset O., 2015, « Contre la comparaison à sens unique », *EspacesTemps.net, Travaux*, <http://www.espacestemp.net/articles/contre-la-comparaison-a-sens-unique/>
- Lussault M., 2013, « Individu », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 539-542.
- Lussault M., 2007, *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil.
- Mauss M., 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».
- Ory P., 2008, *L'invention du bronzage*, Paris, Éditions Complexe, 135 p.
- Péquignot B., 2013, *Sociologie des arts*, Paris, Armand colin.
- Retaillé D., 2013, « Comparatisme », in Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 211-212.
- Retaillé D., 2010, « Au terrain, un apprentis- sage », *L'information géographique*, n° 1, p. 84-96.
- Séchet R., 2012, « De la place des femmes et de leur corps dans la géographie française: souvenirs et expériences personnels », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00738245>
- Segrave K., 2005, *Suntanning in 20 th Century America*, McFarland and Company, Jefferson.
- Staszak J-F., 2008, « Danse exotique, danse érotique. Perspectives géographiques sur la mise en scène du corps de l'Autre (XVIIIe -XXIe siècles) », *Annales de Géographie*, n° 660-661, p. 129-158.
- Urbain J.-D., 1994, *Sur la plage*, Paris, Payot et Rivages.
- Taunay B., 2015, « Comment faire avec les espaces des bains de mer en Chine contemporaine ? », in Duhamel Ph., Talandier M., Toulhier B. (dir.), *Le balnéaire. De la Manche au Monde*, Presses Universitaires de Rennes, p. 207-222.
- Taunay B., 2011, *Le tourisme intérieur chinois*, Rennes, PUR.
- Taunay B., 2010, « L'émergence d'une culture chinoise de la plage », *EspacesTemps.net, Travaux*, 02.06.2010, <http://www.espacestemp.net/articles/emergence-culture-chinoise-plage>
- Wacquant L., 2002 (1re édition 2000), *Corps et âme. Carnet ethnographique d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone.